

Séance ordinaire du 9 novembre 2009



2009-11
263

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 9 novembre 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly (absent)
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

2.01 - ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Le directeur général procède à la procédure d'assermentation de chacun des membres du conseil. Félicitations d'usage de l'assemblée, photographies ...

2009-11
264

02.02 - NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS

2.02 - NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS:

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition de délégation des responsabilités des conseillers au sein des comités

préparée par Mme la mairesse et annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée unanimement.

02.03 - MOT DE LA MAIRESSE

2.03 - MOT DE LA MAIRESSE

**2009-11
265**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Assermentation des membres du conseil
 - 2.2 - Nomination au sein des comités
 - 2.3 - Mot de la mairesse
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session spéciale du 1er octobre 2009
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Inauguration d'un éco-centre régional
 - 7.3 - Mise en demeure vs régie
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en octobre 2009 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Mise en demeure à l'encontre du directeur et du capitaine du service incendie
 - 8.4 - Suivi des demandes au Ministère des Transports
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Correction de la résolution 2009-07-172
 - 9.3 - Remplacement et surdimensionnement de ponceaux sur la 8e Rue Ouest
 - 9.4 - Réservation de terrain dans le parc industriel
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Programme de revitalisation demande de remboursement de crédit de taxes
 - 11.03 - Demande de dérogation mineure de M. Gaétan Roy
 - 11.04 - Recommandation de modification au règlement de zonage et au plan d'urbanisme
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois d'octobre 2009 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois d'octobre
 - 12.04 - Dons et commandites
 - 12.05 - Autorisation du règlement d'emprunt 405-2009
 - 12.06 - Entente avec DAA
 - 12.07 - Financement de 1,741,918\$ le 23 novembre 2009
- 13 - Législation
- 14 -Divers
 - 14.01 - Nomination d'un maire suppléant pour le mois de novembre, décembre 2009 et janvier 2010 + mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce Sartigan
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

2009-11
266

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION SPÉCIALE DU 1ER OCTOBRE 2009

4.01 -SESSION SPÉCIALE DU 1er OCTOBRE 2009 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 1er octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 1er octobre 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de novembre 2009. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de septembre est de 46,75T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2009 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

2009-11
267

07.02 - INAUGURATION D'UN ÉCO-CENTRE RÉGIONAL

7.02 - INAUGURATION D'UN ÉCO-CENTRE RÉGIONAL

Attendu que, Édition Beauce soulignait, le 2009-10-30, l'inauguration de l'éco-centre régional de la MRC de Nouvelle Beauce.

"L'éco-centre est un équipement collectif qui, en plus de favoriser le tri à la source, permet aux néo-Beaucerons de se départir de leurs objets encombrants, des matériaux de démolition et des déchets domestiques

dangereux. Il augmente le potentiel de récupération des matières recyclables..."

Attendu que:

- l'Éco-centre de la municipalité de La Guadeloupe sera fonctionnel à l'été 2010;
- Il vise à offrir les mêmes services à la clientèle locale tout en consolidant la position de leadership sous régional que souhaite occuper La Guadeloupe.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à créer des mécanismes d'échange et de collaboration entre les gestionnaires des Éco-centre afin de faciliter:
 - la formulation des politiques d'utilisation et les tarifications
 - la performance des Éco-centre et leur impact sur le volume d'enfouissement.
 - l'organisation physique des installations et la surveillance des activités.

Adoptée unanimement.

**2009-11
268**

07.03 - MISE EN DEMEURE VS RÉGIE

7.03 - MISE EN DEMEURE VS RÉGIE :

Attendu que, Services Sanitaires Denis Fortier inc. a déposé une mise en demeure à l'encontre de la Régie Intermunicipale de Beauce Sud, concernant la résolution 3891-09 de celle-ci.

Attendu que cette résolution visait à obliger Services sanitaires Denis Fortier inc.

- à remplacer les conteneurs à recyclage commerciaux appartenant à Services sanitaires Denis Fortier par ceux commandés par la Régie
- à effectuer la levée de ces nouveaux conteneurs comme ceux appartenant à Services Sanitaires Denis Fortier.

Attendu que, lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Régie:

- un rapport d'inspection des nouveaux conteneurs a été déposé démontrant un pourcentage élevé de non conformité par rapport au devis technique.
- le président de la Régie a remis sa démission

Attendu la résolution 2009-10-261 de la municipalité de La Guadeloupe se lisant comme suit:

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité d'aviser la Régie intermunicipale de Beauce Sud:

- de n'effectuer aucune livraison de conteneurs à recyclage sur le territoire de la municipalité de La Guadeloupe
- de prendre acte que la municipalité fournira gratuitement à ces commerces et industries les conteneurs à recyclage à compter du 1 juillet 2010

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, et résolu à l'unanimité, de maintenir la position exprimée par la municipalité à sa résolution 2009-10-261 et d'en expédier extrait dans les meilleurs délais à la Régie Intermunicipale de Beauce Sud

Adoptée unanimement.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2009-11
269**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 20H00, le 30 septembre 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal, de la réunion du 30 novembre dernier, du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2009-11
270**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN OCTOBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN OCTOBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'octobre 2009 pour un montant de 7,658.35 \$.
- engagements du mois de novembre 2009 reliées au service d'incendie, au montant de 5,595.00\$.

Adoptée unanimement.

**2009-11
271**

08.03 - MISE EN DEMEURE À L'ENCONTRE DU DIRECTEUR ET DU CAPITAINE DU SERVICE INCENDIE

8.03 - MISE EN DEMEURE À L'ENCONTRE DU DIRECTEUR ET DU CAPITAINE DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE :

Attendu la mise en demeure de M. Yves Lessard et 9093-8507 Québec inc. faisant affaire sous la raison sociale de Les Extincteurs Kaouin enr., laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Attendu la réponse des directions générales de St Évariste de Forsyth et de La Guadeloupe, également annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Attendu le dépôt du formulaire de déclaration d'intérêts que doivent présenter les officiers du Corps de Pompiers lors de la préparation des plans d'intervention industriels et commerciaux.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe, et résolu à l'unanimité:

- d'exprimer aux officiers supérieurs du Corps de Pompiers la confiance et la satisfaction du conseil pour le professionnalisme du travail accompli.
- d'assurer les officiers, concernés par la mise en demeure, de l'appui du conseil et de l'engagement de ce dernier à assumer les coûts de défense de ses officiers, dans la mesure où ils agissent de bonne foi, si jamais ils étaient poursuivis.
- de demander aux officiers supérieurs concernés par la mise en demeure:
 - de maintenir leurs activités de prévention et particulièrement la préparation des plans d'intervention en entreprise.
 - de faire expertiser tout équipement, modifié ou altéré par un distributeur, un fournisseur ou une entreprise, pouvant représenter un risque pour l'industrie ou ses opérateurs. En cas de confirmation du risque aviser par écrit:
 - l'entreprise et son assureur et leur demander de changer les équipements
 - le distributeur ou celui qui a modifié ou fourni un équipement inadéquat de cesser cette pratique

Adoptée unanimement.

08.04 - SUIVI DES DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

8.04 - SUIVI DES DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Dépôt de la correspondance du ministère des transports concernant les résolutions 2009-07-169 et 2009-09-223 demandant des modifications aux limites de vitesse dans certains secteurs de la municipalité.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière session du conseil municipal

**2009-11
272**

09.02 - CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2009-07-172

9.02 - CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2009-07-172:

Attendu la résolution d'acquisition de terrain de M. Maurice Dubord adoptée par ce conseil et portant le numéro 2009-07-172, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Attendu que l'arpentage du terrain a démontré une superficie plus grande que celle apparaissant aux données de la matrice graphique.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- de corriger le 1e paragraphe de la résolution 2009-07-172 en remplaçant le texte par le suivant:

Un terrain d'une superficie approximative de 6,435 pieds carrés, étant le lot 25-C-3-P du Rang A du Canton de Forsyth, appartenant à M. Maurice Dubord, au prix de 1.25 \$ du pied carré, pour un déboursé de 8,043.00\$.

Adoptée unanimement.

**2009-11
273**

09.03 - REMPLACEMENT ET SURDIMENSIONNEMENT DE PONCEAUX SUR LA 8E RUE OUEST

9.03 - REMPLACEMENT ET SURDIMENSIONNEMENT DE PONCEAUX SUR LA 8E RUE OUEST :

Attendu que les municipalités de St-Évariste de Forsyth et de La Guadeloupe ont entrepris, au cours de l'année 2009, des analyses techniques sur le contrôle des eaux de ruissellement en provenance du bassin versant de St-Évariste.

Attendu que la firme d'ingénieurs conseil Génivar a démontré que des ponceaux devraient être remplacés et surdimensionnés, sous l'emprise de la 8e Rue Ouest, sous l'emprise du Canadien pacifique, et enfin sous l'emprise d'une sortie privée appartenant à M. Richard Shink.

Attendu qu'un relevé d'arpentage commandé par la municipalité de la Guadeloupe et validé par la municipalité de St-Évariste, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante sous la cote 9.03, a démontré que les ponceaux sont tous localisés sur le territoire de la municipalité de St-Évariste.

Attendu que des estimations préliminaires de coûts de travaux, ont été réalisées, d'une part par la direction des travaux publics de la municipalité de La Guadeloupe et d'autre part, par Génivar inc, sont annexées aux présentes pour en faire partie intégrante.

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe de par sa résolution 2009-07-166, a déjà:

- sollicité l'intervention de la MRC Beauce Sartigan concernant le remplacement et le surdimensionnement des ponceaux de la 8e Rue Ouest.
- avisé la MRC Beauce Sartigan que la municipalité de La Guadeloupe assumera 100% des coûts de travaux et frais contingents.
- demandé à la MRC Beauce Sartigan qu'elle soit mandatée afin de réaliser les travaux.

Attendu qu'il est de l'intérêt des parties de collaborer à la réalisation des travaux et de convenir d'un mécanisme de partage des dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le protocole de collaboration suivant entre les municipalités de St-Évariste et La Guadeloupe, concernant le remplacement et le Surdimensionnement de ponceaux.

Nature des travaux :

Remplacement et surdimensionnement de ponceaux sous les emprises de la 8e Rue Ouest, du Canadien Pacifique, de la sortie privée de M. Richard Shink;

Exécution des travaux à l'été 2010 et 2011;

La proposition et les plans de Genivar inc. seront modifiés de telle sorte que de nouveaux ponceaux rectangulaires, en ciment, soient installés sous chacune des emprises;

La municipalité de la Guadeloupe est mandatée afin d'assumer la maîtrise d'œuvre des travaux;

Composition des coûts :

Les coûts détaillés à l'estimé de Génivar (matériel, machinerie et sous-traitance)
Les frais d'ingénieurs
Les frais administratifs facturés par la MRC Beauce Sartigan et le ministère de l'Environnement
Les taxes nettes
Les coûts tarifés pour l'utilisation de la machinerie et de la main d'œuvre de l'une ou l'autre municipalité lors de travaux en régie
Le temps du directeur des travaux publics pour la gestion de projet
Au total les parties conviennent que les travaux devraient pouvoir se réaliser à l'intérieur d'un budget de 80,000\$

Formule de répartition des coûts :

La municipalité de La Guadeloupe assume 100% du paiement, des coûts, à court terme.

Cependant les municipalités conviennent de partager les coûts de travaux selon la formule suivante :

Les municipalités partagent les coûts à hauteur de 50%
Cependant la responsabilité de la municipalité de St-Évariste ne pourra dépasser 40,000\$, la municipalité de La Guadeloupe se portant garante des imprévus et des dépassements de coûts supérieurs à 80,000\$.
Par ailleurs, si les travaux sont réalisés à un coût inférieur à 80,000\$, les économies seront partagées également entre les parties.
La facturation de la municipalité de La Guadeloupe sera effectuée au mois de novembre de chaque année et la municipalité de St Évariste s'engage à en assumer le paiement avant la fin de l'année financière :

2010 : 12,500\$

2011 : 12,500\$

2012 : 15,000\$ (ou moins, selon le solde de coûts de travaux)

Entretien à long terme :

La municipalité de La Guadeloupe accepte l'entretien à long terme des ponceaux et la maîtrise d'œuvre des travaux éventuels.

Les parties conviennent de partager les coûts d'entretien à hauteur de 50% chacun (facturation en novembre de chaque année).

Les travaux majeurs d'entretien ou de remplacement seront préalablement soumis à l'autorisation des parties.

Adoptée unanimement.

**2009-11
274**

09.04 - RÉSERVATION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL

9.04 - RESERVATION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL :

Attendu que le projet présenté à la direction générale visant l'agrandissement et/ou l'implantation d'usines dans le parc industriel.

Attendu le plan déposé par la direction générale sous la cote 9.04 et le tableau des prix unitaires de terrains situés dans des parcs industriels de la région.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- de réserver, jusqu'au 31 décembre 2010, une superficie approximative de 5,575 pieds carrés à la compagnie RCM Électrique inc.
- de réserver, jusqu'au 31 décembre 2010, une superficie approximative de 28,800 pieds carrés à la compagnie Structures DLD inc.
- le prix de vente du terrain sera de 0.30\$ du pied carré, nonobstant toute subvention ou participation promotionnelle de la municipalité.
- d'autoriser les travaux de déboisement, d'essouchage, de nivellement et de drainage de ces terrains pendant la période hivernale 2009 et printanière 2010 de telle sorte que ces terrains soient utilisables à l'été 2010.
- d'affecter ces dépenses au budget d'immobilisations 2010

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois d'octobre et rapport prévisionnel du mois de novembre, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2009-11
275**

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité d'urbanisme, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 22 septembre 2009

Adoptée unanimement.

**2009-11
276**

11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TAXES

11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TAXES ;

Recommandation, par le comité d'urbanisme, de 3 (trois) demandes de remboursement de la subvention de crédit de taxes prévu au programme de revitalisation:

1. M. Stéphane Beaudoin et Mme Emmanuelle Dion, concernant la construction d'une résidence unifamiliale située au 503, 17ème rue Est, la valeur de la construction est de 105,000 \$, pour un remboursement de 1 627.00 \$.

2. Mme Geneviève Dunn et M. François Bolduc, concernant la construction d'une résidence unifamiliale située au 724, 3ème Rue Est, la valeur de la construction est de 161,900 \$, pour un remboursement de 1 588.17 \$.

3. M. Mario Boulanger, concernant la construction d'une résidence unifamiliale située au 888, 8ème Rue Est, la valeur de la construction est de 108,700 \$, pour un remboursement de 1 102.58 \$.

Le comité recommande au conseil municipal de bien vouloir accepter ces demandes de remboursement.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes de remboursement dans les dossiers soumis lors de cette session et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

**2009-11
277**

11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GAÉTAN ROY

11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GAÉTAN ROY :

Attendu que, la construction de l'immeuble multifamilial, se fera sur le solage de la construction précédente, dont la marge de recul avant était de 7,39 mètres;

Attendu que, l'obligation de respecter une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres, pour cette construction porterait un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que, cette dérogation, ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires d'immeubles voisins et de leur droit de propriété ;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande, au conseil municipal, d'accorder une dérogation mineure au demandeur pour le projet de construction multifamilial

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Gaétan Roy, autorisant la construction d'un immeuble multifamilial avec marge de recul avant de 7,39 mètres, à l'adresse suivante, 380-392, 9ème Rue Ouest à La Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

**2009-11
278**

11.04 - RECOMMANDATION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME

11.04 -RECOMMANDATION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME:

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande, au conseil municipal, d'effectuer des modifications au règlement numéro 373-2007 sur le zonage et au plan d'urbanisme 370-2007;

- Changement de zone, pour les lots 25-A-40-P, 25A-41 et 25-A-42-1 du Rang A, qui représentent les numéros civiques 380 à 424 , changement de la zone actuelle R-312 pour la zone C-710

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'effectuer les changements nécessaires, au plan d'urbanisme ainsi qu'au règlement de zonage (cartographie), le tout tel qu'il apparaît aux plans annexés à cette

recommandation, sous la cote 11.04 du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance régulière du conseil;

**2009-11
279**

12.02 - COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois d'octobre 2009, au montant total de 295,843.42\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	76,205.09 \$
• Comptes à payer	175,197.34 \$
• Salaires nets versés	30,222.96 \$
• Remises d'employeur	<u>14,218.03 \$</u>
• Total	295,843.42 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de novembre 2009 pour un montant total de 47,400.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'OCTOBRE

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'octobre 2009

**2009-11
280**

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les recommandations du comité de finances.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter, selon la description apparaissant ci-après, les demandes de dons et commandites suivantes:

- Centraide = 0.00 \$
- Noël du Bonheur = 0.00 \$
- Hockey Junior "A" = 100 \$

Adopté unanimement.

12.05 - AUTORISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 405-2009

12.05 - AUTORISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 405-2009

Dépôt de l'autorisation ministérielle portant sur le règlement d'emprunt 405-2009 (travaux de voirie pour 475,000\$).

**2009-11
281**

12.06 - ENTENTE AVEC DAA

12.06 - ENTENTE AVEC DAA INC. :

Attendu que, lors de la dernière séance du conseil, le comité des finances avait recommandé de surseoir au dernier paiement réclamé par Daniel Arbour & Associés, concernant des activités de formation et d'encadrement du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'il a été démontré, devant ce conseil, qu'une interprétation stricte de la proposition de service aurait dû se traduire par une facture de 5,282.55\$ (taxes incluses);

Attendu que la facturation totale de DAA inc. s'élevait à 11,052.42 (taxes incluses)

Attendu le projet d'entente déposé

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de règlement de litige avec DAA inc., lequel prévoit un crédit de 2,931.18\$ (2,031.75\$ + 899.43\$, taxes incluses), tandis que la municipalité accepte de payer un montant total de 8,121.23 (taxes incluses), représentant un déboursé supplémentaire de 2,838.68 vs l'interprétation stricte de l'offre de service.

Note: la direction générale convient que la rédaction de l'offre portait à confusion. Elle reconnaît la qualité, la disponibilité et le professionnalisme de la ressource, elle entend continuer à faire affaire avec DAA inc.

Adoptée unanimement.

**2009-11
282**

12.07 - FINANCEMENT DE 1,741,918\$ LE 23 NOVEMBRE 2009

12.07 - FINANCEMENT DE 1,741,618 \$ LE 23 NOVEMBRE 2009 :

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe procèdera à un financement public d'une partie de sa dette à long terme le 23 novembre prochain comprenant:

Refinancement du règlement 335-2003	618,000 \$
Financement du règlement 365-2006	107,709 \$
Financement du règlement 392-2008	1,016,209 \$
Pour un total de financement de	1,741,918 \$

Attendu que la municipalité souhaite procéder par négociation de gré à gré.

Attendu qu'il y a lieu de confirmer rapidement au ministère des Finances les conditions de l'emprunt.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité de tenir séance spéciale du conseil lundi le 23 novembre 2009, à 19H00, à l'Hôtel de ville de la Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

14 - DIVERS

14 - DIVERS

**2009-11
283**

14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2009 ET JANVIER 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE SARTIGAN

14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2009 ET JANVIER 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN;

Attendu la politique de rotation des mandats de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement de mandater la conseillère au siège 1, Mme Lise Roy, comme maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2009 et janvier 2010;

Il est de plus résolu de désigner Mme Lise Roy à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

Adopté unanimement.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

**2009-11
284**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21.05 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.

